



# a chronique **Ovine**

Semaine 02 du 12 janvier 2018

## Un manque à gagner de 20 € par agneau trop gras



L'état d'engraissement reste le principal critère de paiement à l'éleveur. Et dans le contexte actuel, les carcasses trop grasses sont invendables ! Elles sont bradées à Rungis alors qu'elles auraient été excellentes avec quelques kg de moins. En effet, lorsqu'un agneau est fini au toucher, il est nécessaire de le commercialiser sans tarder. Attendre quinze jours, c'est entre 1,7 et 2,3 kg de carcasse supplémentaire, mais aussi 20 kg d'aliment en plus si les agneaux en disposent à volonté. Avec

de la chance, l'agneau ne change pas de classe d'état d'engraissement et le gain est de l'ordre de 6 € par agneau. Mais la solution la plus probable, en particulier pour les femelles, c'est un état d'engraissement excessif. Si la carcasse est classée en 4 selon la grille EUROP actuellement en place, le manque à gagner est de plus de 20 € par agneau.

### Des solutions pour éviter le gras

Si la proportion de carcasses grasses (classes 4 et 5) dépasse 5 %, il est nécessaire de mettre en place une solution pour la diminuer. Diminuer le poids de carcasse des femelles, en particulier en commercialisant les agneaux moins lourds, reste la solution la plus radicale. Le tri régulier des agneaux (tous les quinze jours maximum), sans retarder la commercialisation de ceux qui sont finis, est également indispensable. Le rationnement du concentré en finition entraîne une réduction des vitesses de croissance, et par conséquent la formation de gras. Cette technique, qui demande toutefois de la place à l'auge, permet alors de détecter plus facilement le moment où l'agneau présente un état d'engraissement optimum, à condition de les trier tous les quinze jours.

*Photos semaine 2-2018 : les carcasses trop grasses ne trouvent pas preneurs et sont bradées au prix de l'import*

Réseau de références ovin de Bourgogne et Laurence Sagot (Institut de l'Élevage/CIIRPO)